Articles

# Rénover pour économiser l’énergie, une nécessité

**Des travaux de rénovation en vue ? C’est l’occasion de penser économies d’énergie.**

*La rénovation basse énergie : des avantages pour e portefeuille et l'environnement*

Le chauffage représente jusqu’à 75% de la consommation d’énergie d’un logement. Une rénovation est donc le moment idéal pour réduire ses besoins en chauffage.

> Voir aussi : 8 erreurs à éviter quand on rénove sa maison.

Par exemple, si l’on doit remplacer la toiture, c’est le moment idéal pour renforcer l’isolation à cet endroit et réduire les coûts d’une intervention ultérieure.

**Sommaire :**


- Les avantages d’une bonne isolation
- Le PEB, l’étiquette énergie des logements
  - En Wallonie
  - À Bruxelles
- Une rénovation énergétique c’est plus que poser un isolant
- Par quoi commencer ? L’audit, une boussole pour les rénovations
- Des primes ?

- Plus d’infos

- - - - - - - - - - - - -

## Les avantages d’une bonne isolation

Une maison bien isolée apporte de multiples avantages :

- **Réduire sa facture** d'énergie, année après année.
- **Diminuer les émissions de $CO_2$** dues au chauffage.
- **Augmenter le confort** au quotidien. Qui aime vivre dans un logement humide, froid, avec des courants d’air ?
- **Accroître la valeur de la maison** au moment de la revente. Les acheteurs sont désormais attentifs à la classe énergétique d’une maison ou d’un appartement.

**> Lire aussi : Mon chantier d’isolation écologique, de la cave au grenier**

## Le PEB, l’étiquette énergie des logements

Les logements ont leur propre étiquette énergie. **La classe énergétique**, reprise dans le certificat PEB et les audits énergétique, objective la performance énergétique d’un bâtiment. Elle se base sur sa consommation théorique pour une utilisation standard (toutes les pièces à 19°C pendant toute la saison de chauffe).

### En Wallonie

En Wallonie l’échelle va de **A++ pour les meilleurs** (bâtiments à énergie positive, qui produisent plus d’énergie que ce qu’ils consomment) à **G pour les pires** (les passoires énergétiques).

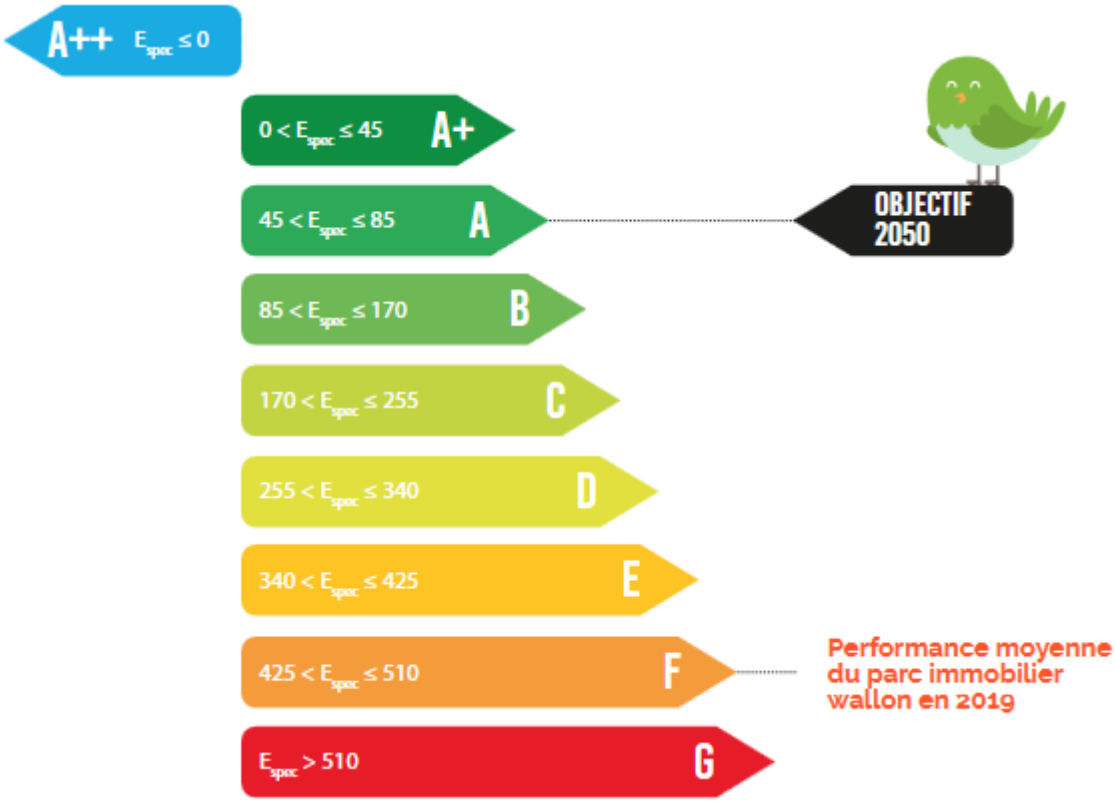


La stratégie wallonne de **rénovation vise un label A en moyenne pour le parc résidentiel d'ici 2050**. Cela implique de tripler le rythme de rénovations (passer de 1% à 3% de logements rénovés en profondeur par an).

En ce qui concerne les **nouvelles constructions**, elles doivent déjà répondre à la classe A, avec une consommation d'énergie spécifique inférieure à 85 kWh/an/m².

> Lire aussi : 6 conseils pour bien choisir sa maison ou son appartement

On peut effectuer une évaluation rapide du PEB de son logement en utilisant le Quickscan. Il permet d'avoir une estimation de sa classe de PEB, sur base de questions simples. On peut aussi bénéficier de conseils pour améliorer le PEB.

Quelques ressources :

- Les primes énergie en Wallonie, à partir du 14 février 2025.
- Les fiches du « Guide pratique : rénover pour consommer moins d'énergie » édité par La Wallonie.
- Le Guide pratique pour rénover votre logement avec WALLORENO. Rénovons mieux pour vivre mieux.
- Six plateformes locales de rénovation aident les citoyens à franchir le pas de la rénovation énergétique en les accompagnant dans leurs démarches.

## À Bruxelles

À Bruxelles, l'échelle de PEB va de A (très économe) à G (très énergivore).

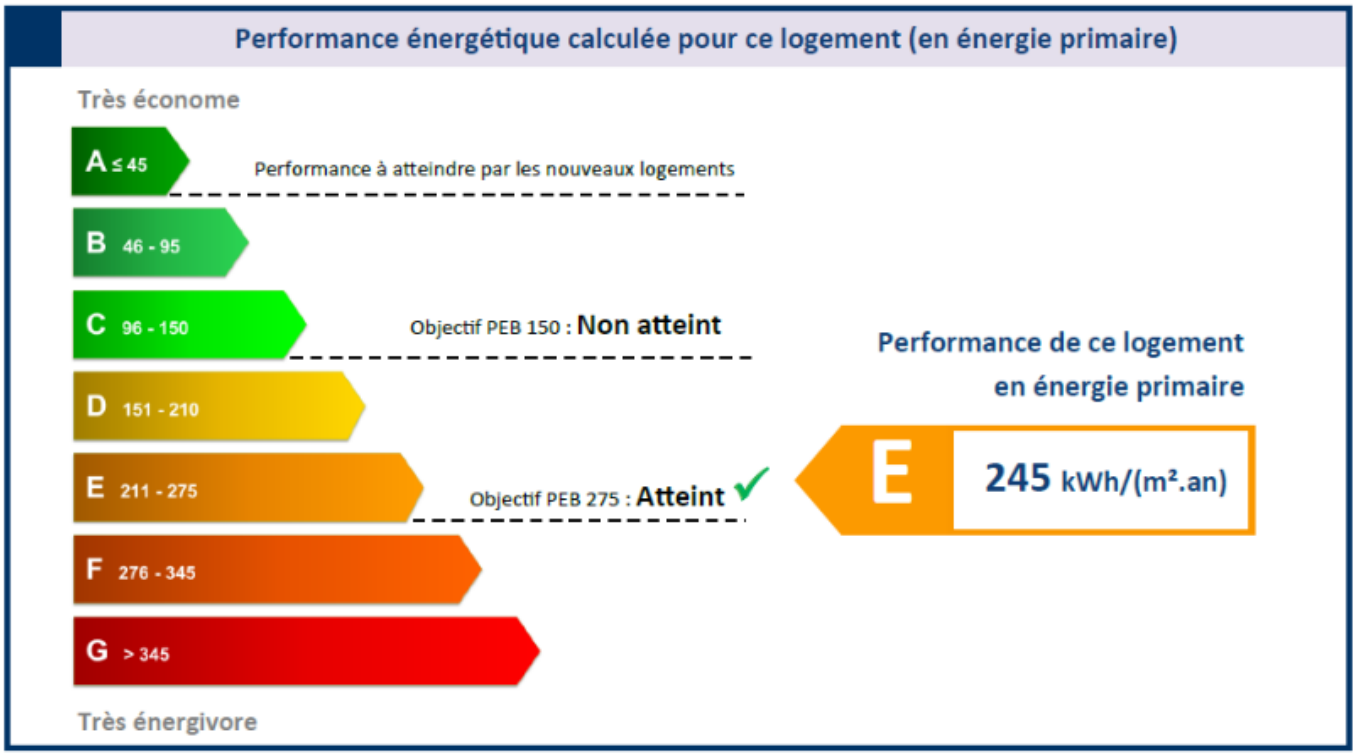


Les nouveaux logements doivent avoir une consommation en énergie primaire inférieure à 45 kWh/an/m², ce qui correspond à la **classe A**.

Concernant les objectifs de rénovation, la Région vise à ce que tous les logements soient au **minimum de classe E** (< 275 kWh/an/m²) **pour le 1er janvier 2033** et au **minimum de classe C** (< 150 kWh/an/m²) **pour 2045**.

En l’absence de gouvernement, il n’y a pour le moment pas de primes disponibles pour les travaux facturés après le 31/12/2024.

> Pour plus d’infos à Bruxelles : Rénolution et Homegrade.

## Une rénovation énergétique c’est plus que poser un isolant

Il n'y pas que l'isolation qui est importante pour viser une rénovation énergétique. Pour réduire sérieusement les besoins de chauffage, il faut travailler sur :

1. L'**orientation** et la **compacité** des espaces chauffés, avec peu de marge de manœuvre en rénovation. Mais on peut tirer profit des apports solaires passifs au travers de fenêtres performantes situées au sud par exemple.
2. L'**isolation** de la toiture, des murs et des sols.
3. La réduction des **ponts thermiques** ou, autrement dit, tenter d'avoir une pose continue des matériaux isolants.
4. L'**étanchéité à l'air** : on traque les fuites et les courants d'air pour rendre l'isolation plus efficace.
5. La **ventilation** : on veille à doter son bâtiment bien isolé d'un système de renouvellement d'air.

C’est seulement après ça qu’on pourra choisir le système de chauffage et le dimensionner en fonction du succès des 5 points précédents.

> **Lire : [Quel système de chauffage choisir ?]**

Mis ensemble, tous ces éléments vont permettre d’améliorer la classe énergétique de la maison ou de l’appartement.

Le système de **production d’eau chaude** peut également être adapté. Dans la foulée, on envisage aussi d’installer des panneaux photovoltaïques pour sécuriser ses dépenses en électricité.

> **Lire aussi : [Est-ce encore rentable d’installer des panneaux photovoltaïques ?]**

## Par quoi commencer ? L’audit, une boussole pour les rénovations

Quand on se lance dans des travaux (à part pour l’isolation du toit), il est nécessaire de réaliser un **audit énergétique** pour avoir droit aux primes et obtenir des informations intéressantes sur les gains énergétiques que l’on peut espérer pour chaque amélioration apportée au bâtiment.

L’audit est accompagné d’une **feuille de route** qui indique les étapes pour améliorer la performance énergétique du logement et l’amener jusqu’à la classe A, à partir de la situation existante.

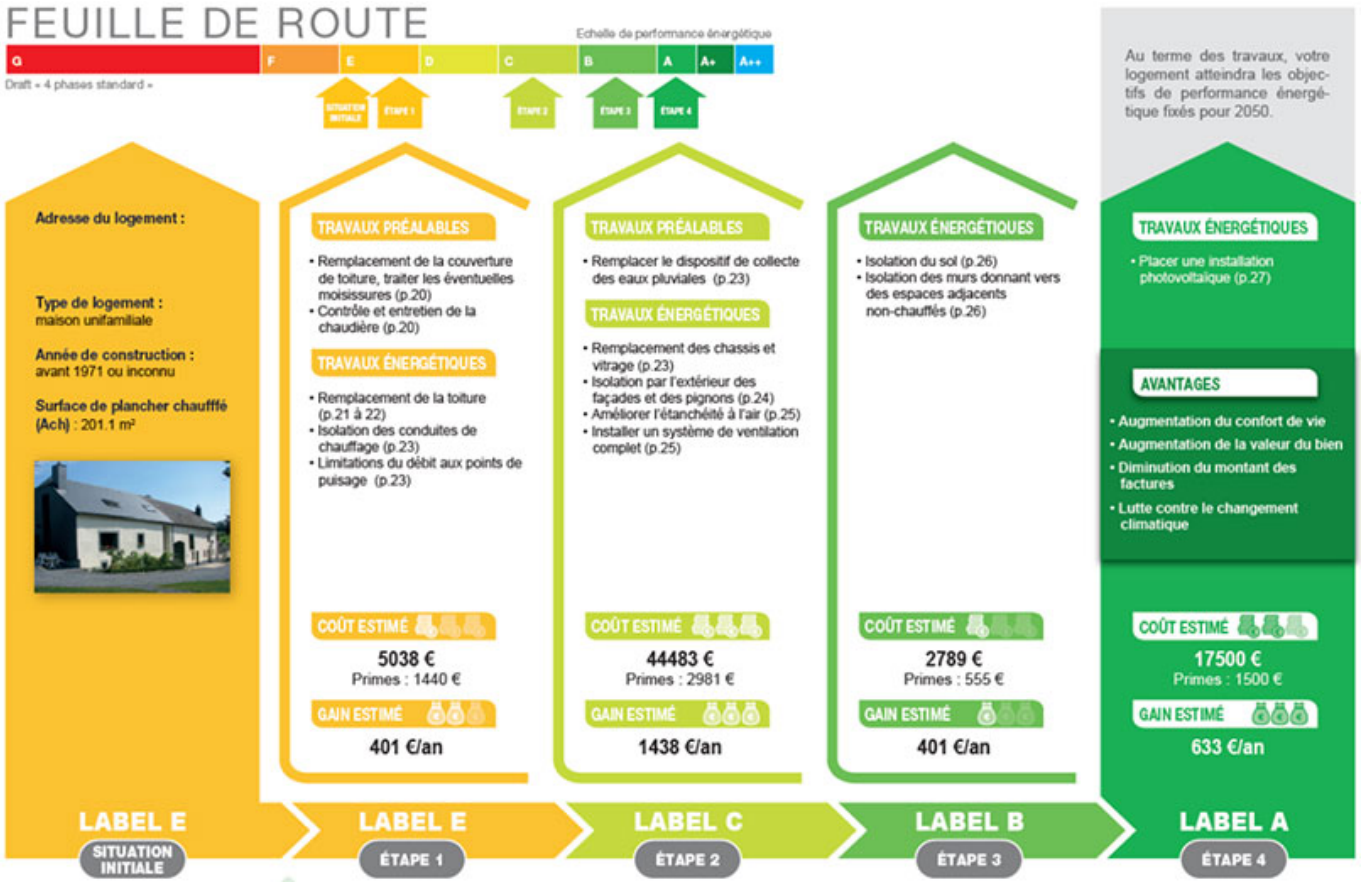

*L'audit reprend également un tableau avec tous les travaux envisagés et une estimation des économies annuelles, du coût estimé de l'ensemble des travaux et du nombres d'années pour amortir l'investissement. On peut choisir l'ordre des travaux mais il y a des éléments à avoir en tête. Par exemple, si on veut isoler la façade par l'extérieur, il faut prévoir un débordement du toit.*

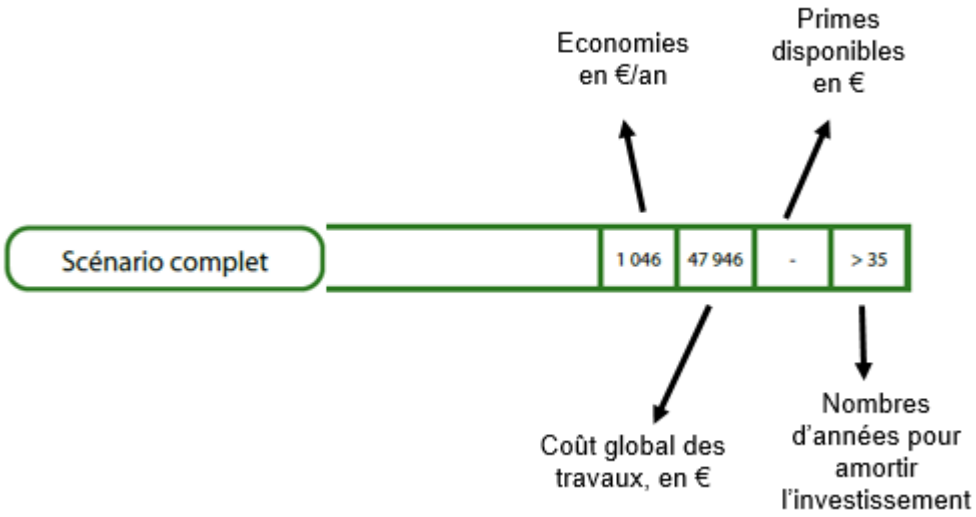


Lors d'une rénovation avec des travaux soumis à permis d'urbanisme, les parois doivent répondre à des exigences PEB minimales.

Pour caractériser une paroi on utilise les **coefficients de transmission thermique U** et de **résistance thermique R** avec R=1/U.

> Pour bien comprendre ces notions, voir notre glossaire de l'écoconstruction.

Exemples :

| Paroi | Umax (W/m²K) | Rmin (m²K/W) |
|---|---|---|
| Toits | 0.24 | 4.16 |
| Murs | 0.24 | 4.16 |
| Planchers | 0.24 | 4.16 |
| Portes | 2 | 0.5 |
| Fenêtres | 1.5 (ensemble châssis + vitrage) et 1.1 pour la vitre seule | |
| Parois transparentes ou translucides autres qu'en verre (ex coupole de toit en polycarbonate) | 2 (châssis + partie transparente) et 1.4 pour la partie transparente uniquement | |

## Des primes ?

Une rénovation énergétique en profondeur coûte en moyenne des dizaines de milliers d'euros, une somme considérable. Des primes énergie et des prêts à 0% permettent toutefois de diminuer l'investissement[1].

Pour avoir droit à ces primes il faut respecter des performances énergétiques, par exemple :

- Un coefficient de résistance thermique R de minimum 5 pour l'isolation de la toiture, ce qui correspond à 22 cm de fibre de bois ou 13 cm de polyuréthane.
- Pour les murs, un coefficient R de minimum 4.
- Pour les sols, un coefficient R de minimum 3,5.
- Pour les fenêtres, le coefficient de transmission thermique U doit être de maximum 1,10 W/m2K (ce qui correspond au minimum à un double vitrage performant) et pour l'ensemble châssis + fenêtre c'est maximum 1,50 W/m2K.

Les matériaux d'isolation biosourcés donnent droit à une prime plus élevée (par ex 26€/m² pour le toit au lieu de 20€/m²).

**> Lire aussi : 6 isolants écologiques sous la loupe.**

## Plus d'infos

- Mon chantier d'isolation écologique, de la cave au grenier
- 6 conseils pour bien choisir sa maison ou son appartement

---

*[1] Infos datant d'avril 2025 et concernant la Wallonie.*

---

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

**Source URL:** *https://ecoconso.be/content/renover-pour-economiser-lenergie-une-necessite*